

Le cadre national des certifications

O-CNC-FP 1 à 8 · LFPr 36 Le cadre national des certifications de la formation professionnelle (CNC) range chaque diplôme professionnel sur une échelle de huit niveaux, comparable au cadre européen. Avec lui viennent deux documents utiles aux employeurs : le supplément descriptif du certificat (AFP, CFC) et le supplément au diplôme (formation professionnelle supérieure).

1 L'essentiel à savoir par cœur

- Le CNC compte **huit niveaux**, chacun décrit par des savoirs, des aptitudes et des compétences, en référence au cadre européen (O-CNC-FP 3).
- Il s'applique aux diplômes réglementés par le SEFRI : formation professionnelle **initiale**, **supérieure**, et des responsables de la formation (O-CNC-FP 2).
- Chaque AFP et CFC a un **supplément descriptif standardisé**, publié sur le site du SEFRI ; chaque brevet, diplôme fédéral et diplôme ES, un **supplément au diplôme personnalisé** (O-CNC-FP 4 et 5).
- La maturité gymnasiale, la maturité spécialisée et les diplômes des hautes écoles ne sont **pas** classés dans ce cadre.
- Le SEFRI tient un **registre** des diplômes classés, avec leur niveau (O-CNC-FP 8).

8 niveaux	**3** AFP	**4** CFC	**2** suppléments : descriptif et au diplôme

2 La base légale, article par article

- L'ordonnance définit le cadre national des certifications pour les diplômes de la formation professionnelle, ainsi que les suppléments descriptifs des certificats et les suppléments aux diplômes ; le but est la transparence et la comparabilité, en Suisse et à l'étranger (O-CNC-FP 1).
- Elle s'applique aux filières réglementées par le SEFRI : formation professionnelle initiale, formation professionnelle supérieure, formation des responsables de la formation professionnelle (O-CNC-FP 2).
- Le cadre comporte huit niveaux, qui distinguent chacun les catégories « savoirs », « aptitudes » et « compétences », en référence au cadre européen des certifications (O-CNC-FP 3).
- Un supplément descriptif standardisé est établi pour chaque diplôme de la formation professionnelle initiale ; un supplément au diplôme personnalisé pour chaque diplôme de la formation professionnelle supérieure (O-CNC-FP 4).
- Le SEFRI met les suppléments descriptifs des AFP et CFC à disposition sur son site ; les services qui délivrent les brevets et diplômes remettent les suppléments aux diplômes (O-CNC-FP 5).
- Chaque diplôme est classé d'après ses documents de base (pour un CFC : ordonnance, plan de formation, profil de qualification), sur proposition de l'organisation du monde du travail (O-CNC-FP 6 et 7).
- Seuls les titulaires d'un diplôme de la formation professionnelle peuvent se prévaloir du titre prévu (LFPr 36).

3 Les règles, cas par cas

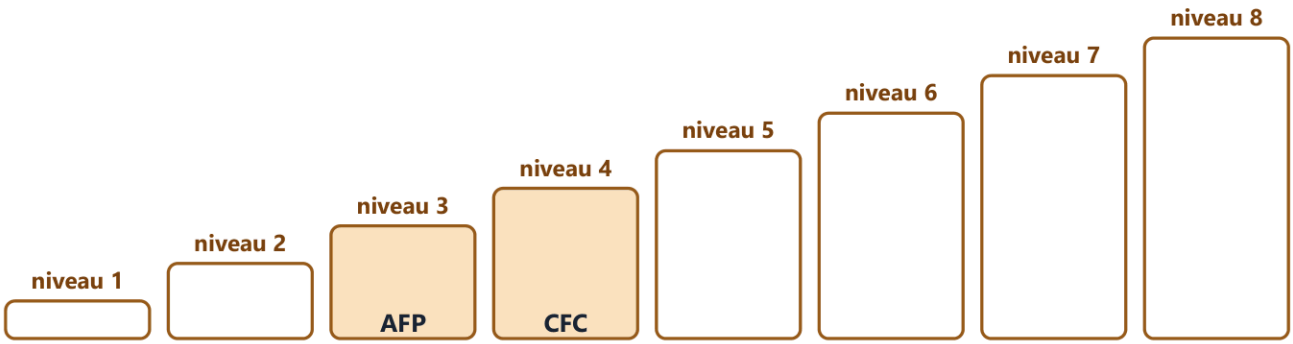
Situation	Règle	Article
Candidat formé en Suisse qui postule à l'étranger	Lui conseiller le supplément de son titre (niveau CNC et cadre européen)	O-CNC-FP 4 et 5
Employeur suisse qui lit un CFC	Supplément descriptif standardisé sur le site du SEFRI	O-CNC-FP 5 al. 1
Brevet fédéral : quel niveau ?	Celui fixé pour ce titre, sur son supplément au diplôme	O-CNC-FP 4 al. 2 et 8
Maturité gymnasiale : quel niveau CNC ?	Aucun : hors champ de l'ordonnance	O-CNC-FP 2
Bachelor HES : quel niveau CNC formation professionnelle ?	Aucun : les hautes écoles ont leur propre cadre	O-CNC-FP 2
Diplôme obtenu avant 2014	Supplément a posteriori possible selon les dispositions transitoires	O-CNC-FP 10 et 11
Nouveau supplément avec Professional Bachelor / Master	Sur demande, 80 francs, si le titre est classé au CNC	FAQ du SEFRI
Comparer deux titres de niveaux différents	Le niveau compare des exigences, pas des personnes ni des salaires	O-CNC-FP 1 al. 2

4 La méthode, dans l'ordre

1. Identifier le titre exact.
2. Chercher son niveau dans le registre du SEFRI.
3. Télécharger ou demander le supplément.
4. Le joindre au dossier.
5. Ne pas en tirer de salaire automatique.

« Huit niveaux pour lire un titre professionnel ; le supplément le traduit pour l'employeur. »

5 Le schéma



Brevets, diplômes fédéraux et diplômes ES : niveau propre à chaque titre, sur le supplément au diplôme

Lire le schéma. Plus la colonne est haute, plus les exigences sont élevées. L'AFP est au niveau 3, le CFC au niveau 4 ; chaque titre de la formation professionnelle supérieure a son niveau, inscrit sur son supplément au diplôme. Exemple : un employeur lit le supplément d'un candidat formé en Suisse pour voir son niveau européen.

6 Les pièges

Utiliser le niveau CNC pour fixer un salaire ou classer des personnes. Le niveau décrit les exigences d'un titre, pour le comparer ; il ne dit rien de l'expérience ni des résultats de la personne.

Côté RH et paie : Le supplément, un outil de recrutement

- Demander aux candidats formés en Suisse le supplément de leur titre pour lire les compétences réelles.
- Pour un collaborateur détaché à l'étranger, joindre le supplément au certificat de travail : il évite de longues explications.

7 Le cas type du chapitre

Le dossier de Lucas. Lucas, logisticien CFC, part travailler deux ans en Allemagne. La RH de Transports Venoge SA prépare son dossier : certificat de travail et documents sur son titre. Une collègue lui demande aussi le « niveau » de sa maturité gymnasiale, qu'elle a obtenue avant son CFC.

a. Quel document joindre pour son CFC ?
b. Quel est le niveau du CFC ?
c. Et la maturité gymnasiale de la collègue ?

Corrigé en fin de fiche.

10 Questions d'examen

1. Vrai ou faux ? Le CNC compte huit niveaux.
2. Vrai ou faux ? Il classe aussi la maturité gymnasiale.
3. Vrai ou faux ? Le supplément descriptif d'un CFC est standardisé.
4. Vrai ou faux ? Le supplément au diplôme d'un brevet est personnalisé.
5. Vrai ou faux ? Le CNC se réfère au cadre européen des certifications.
6. Vrai ou faux ? Le SEFRI ne tient aucune liste des diplômes classés.
7. Cas express : Document qui explique un CFC à l'étranger ?
8. Cas d'examen, « Le diplôme non classé » : Une collaboratrice a un ancien titre de la formation professionnelle supérieure jamais classé dans le CNC. Elle demande un supplément pour l'étranger. Que lui répondre ?
9. Résolvez le cas type de la section 7, « Le dossier de Lucas », questions a à c.
10. Citez les étapes de la méthode, dans l'ordre, et la base légale du chapitre.

11 Corrigés

1. Vrai : O-CNC-FP 3.

2. Faux : Seulement les diplômes de la formation professionnelle (O-CNC-FP 2).

3. Vrai : O-CNC-FP 4 al. 1.

4. Vrai : O-CNC-FP 4 al. 2.

5. Vrai : O-CNC-FP 3.

6. Faux : Il tient un registre (O-CNC-FP 8).

7. Supplément descriptif. Standardisé, sur le site du SEFRI (O-CNC-FP 5).

8.

Pas de supplément au diplôme si le titre n'est pas classé. Le SEFRI met à disposition des informations générales sur le système suisse ; pour une profession réglementée à l'étranger, la reconnaissance se demande dans le pays d'accueil.

9.

1. Le supplément descriptif standardisé de son CFC, publié par le SEFRI sur son site (O-CNC-FP 4 al. 1 et 5 al. 1), qui explique le titre et son niveau.

2. Le niveau 4 du CNC, avec sa correspondance dans le cadre européen (O-CNC-FP 3).

3. Aucun niveau CNC : la maturité gymnasiale n'est pas un diplôme de la formation professionnelle (O-CNC-FP 2).

10. 1) Identifier le titre exact. ; 2) Chercher son niveau dans le registre du SEFRI. ; 3) Télécharger ou demander le supplément. ; 4) Le joindre au dossier. ; 5) Ne pas en tirer de salaire automatique. Base : O-CNC-FP (RS 412.105.1) art. 1 à 8, 10, 11 ; LFPr art. 36 ; SEFRI, FAQ du paquet de mesures.